

## Ne poursuivez pas maman

Dans Le mot de la rédactrice en chef (édition de mai-juin 2008), nous avons invité nos lecteurs à participer à un mini-sondage dont la question était formulée ainsi : « Croyez-vous qu'un enfant devrait avoir le droit de poursuivre sa mère pour une invalidité ou des dommages causés par un comportement irresponsable durant sa grossesse — consommation excessive d'alcool ou d'une autre substance, mauvaise alimentation ou conduite automobile dangereuse — qui aurait eu des conséquences néfastes pour le fœtus ? » Voici deux réponses que nos lecteurs nous ont fait parvenir :

**Non.** La notion de poursuite judiciaire est, à mon avis, une réalité déjà beaucoup trop présente à l'esprit des Canadiens. Le scénario que vous nous décrivez est malheureux, mais c'est un accident. Il faut passer à autre chose !

*Evelyn Macdonald  
Toronto*

**Non.** Personnellement, je crois que dans un tel cas, la mère devrait subir un avortement thérapeutique et qu'il faudrait stériliser les deux parents. Les gens qui négligent de se renseigner sur les conséquences, pour le fœtus, d'une mauvaise alimentation et de la surconsommation d'alcool et de multiples substances néfastes devraient se voir refuser le droit de procréer.

Lorsque la société aura suffisamment de maturité pour adopter une attitude responsable envers elle-même, il ne sera plus jamais question d'envisager la possibilité de poursuites judiciaires contre les parents.

*Christian Larocque, cytologiste  
Québec*

## L'enfant atteint de maladie mentale

Référence : De l'ombre à la lumière (mai-juin 2008, p.16) : J'aimerais vous mentionner que l'article de Sheldon Gordon sur les maladies mentales est bien rédigé et extrêmement instructif. J'ai un fils de douze ans qui souffre de trouble bipolaire et qui se rétablit progressivement grâce à sa médication. Je suis tout à fait d'accord avec le fait que les personnes aux prises avec une maladie mentale sont victimes de discrimination. Personnellement, j'ai eu à subir des préjudices parce que mon enfant prenait des médicaments. Pourtant, sans médication, mon fils aurait probablement mis fin à ses jours, pour avoir pris la voie d'une autodestruction devenue incontrôlable.

Le gouvernement canadien, malheureusement, ne reconnaît pas la maladie mentale chez l'enfant comme une incapacité. Dans nos écoles, il n'y a pas de classes spécialement destinées à ces enfants et l'aide qu'on leur

apporte, ainsi qu'aux parents et aux enseignants, est inexistante. Il en est de même dans les centres hospitaliers, où aucun lit n'est prévu pour accueillir et traiter ces jeunes patients. De plus, l'aide financière est rare, quand elle n'est pas tout bonnement absente, et les groupes de soutien aux familles se laissent, eux aussi, désirer. Pourtant, les parents qui ont un enfant souffrant d'une incapacité physique ou d'un trouble du développement ont accès à une aide financière, à des classes spécialisées et à l'appui des professionnels de la santé, mais aucune de ces ressources n'est disponible pour les enfants atteints de maladie mentale.

Il faut que le gouvernement prenne conscience de la gravité de la situation. Les enfants constituent l'avenir des générations futures. Or, si je me réfère aux statistiques de votre article, 14 % des enfants canadiens souffrent de troubles mentaux qui perturbent leur fonctionnement. Ces enfants seront demain des adultes dysfonctionnels si aucune bataille n'est livrée et que des solutions ne sont mises de l'avant pour obtenir de l'aide.

Le problème auquel nous sommes confrontés est en partie lié au fait que le personnel soignant refuse de reconnaître que les enfants puissent souffrir de maladie mentale, ne voulant pas leur coller ce genre d'étiquette. À la limite, certains de ces professionnels de la santé préféreraient que ces enfants soient confiés aux soins de quelqu'un d'autre et blâment les familles qui ne peuvent s'occuper d'eux.

Je ne sais combien de médecins et d'infirmières m'ont regardée avec scepticisme le jour où je leur ai dit que mon enfant était bipolaire. Leur incrédulité n'était pas liée à la crainte d'un diagnostic erroné, mais plutôt au refus de croire à ce diagnostic. La surmédication des enfants et la hausse croissante des diagnostics de maladie mentale infantile ont été vues d'un très mauvais œil par les médias récemment. Mais ce qu'il faut comprendre dans ces deux phénomènes, c'est que depuis les années 1990, on reconnaît enfin l'existence des troubles mentaux chez l'enfant et qu'il ne faut pas y voir la faute des entreprises pharmaceutiques exerçant de la pression sur les médecins pour qu'ils prescrivent des médicaments aux enfants.

Je vous serais très reconnaissante de bien vouloir publier ma lettre et je vous en remercie d'avance.

*Lori Compton  
Orillia (Ontario)*

---

*Pour nous transmettre vos commentaires au sujet de nos articles, écrivez-nous à [editor@canadian-health.ca](mailto:editor@canadian-health.ca) ou par la poste à Rédactrice en chef, Santé canadienne, 6 Withrow Avenue, Toronto (Ontario) M4K 1C9.*